

## FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: CITRUS - GREEN

Page 1

### SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR.....	LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR.....	109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT.....	CITRUS - GREEN
UTILISATION DU PRODUIT.....	DÉGRAISSANT
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE .....	CANUTECH 613-996-6666

### SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE: CONTACT AVEC LA PEAU .....	L'EXPOSITION DERMIQUE PEUT CAUSER UNE IRRITATION SEVERE ET/OU DES BRULURES CARACTERISEES PAR UNE ROUGEUR, UNE ENFLURE ET LA FORMATION DE CROUTE. L'EXPOSITION CUTANEE PROLONGEE PEUT CAUSER UN DOMAGE PERMANENT. LA POUSSIERE OU LA BRUME DES SOLUTIONS PEUT CAUSER LA DERMATITE IRRITANTE.
ABSORPTION PAR LA PEAU .....	N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	CAUSE DES BRULURES AUX YEUX. LE CONTACT DIRECT PEUT CAUSER L'AFFAIBLISSEMENT DE LA VUE ET UN DOMAGE DE LA CORNEE.
INHALATION.....	CELON LA SEVERITE DE L'EXPOSITION, L'INHALATION DE POUSSIERE OU DE BROUILLARD PEUT CAUSER UN DOMMAGE POUR LE SYSTEME RESPIRATOIRE SUPERIEUR ET POUR LE TISSU PULMONAIRE. LES EFFETS PEUVENT VARIER D'UNE FAIBLE IRRITATION DES MEMBRANES MUQUEUSES A UNE PNEUMONITE SEVERE AINSI QU'A LA DESTRUCTION DES TISSUS PULMONAIRES. INHALATION DE DOMMAGES PERMANENTS AUX POUMONS PAR INHALATION DE FORTES CONCENTRATIONS. UNE EXPOSITION EXCESSIVE PEUT ENTRAINER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES SUPERIEURES. (NEZ ET GORGE). CHEZ LES HUMAINS, LES SYMPTOMES PEUVENT COMPRENDRE: MAUX DE TETE. CHEZ LES ANIMAUX, ON A NOTE DES EFFETS SUR LES ORGANES SUIVANTS: SANG (HEMOLYSE). EFFETS SECONDAIRES AUX REINS ET FOIE. LES GLOBULES ROUGE DES HUMAINS SE SONT REVELE BEAUCOUP MOINS SENSIBLES A L'HEMOLYSE QUE CEUX DES RONGEURS ET DES LAPINS.
INGESTION .....	UNE IRRITATION ET/OU DES BRULURES PEUVENT AVOIR LIEU DANS TOUT LE SYSTEME GASTRO-INTESTINAL, INCLUANT L'ESTOMAC ET LES INTESTINS, CARACTERISEES PAR UNE NAUSEE, UN VOMISSEMENT, UNE DIARRHEE, UNE DOULEUR ABDOMINALE ET UN SAIGNEMENT ET/OU UNE ULCERATION DU TISSU. PEUT ÊTRE MORTEL.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË.....	SE REPORTER A "VOIE DE PENETRATION".
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE ..	L'EXPOSITION CHRONIQUE A L'INHALATION PEUT CAUSER LA DETERIORATION DU FONCTIONNEMENT DU POUMON ET UN DOMMAGE PERMANENT PULMONAIRE. LES EFFETS D'UNE EXPOSITION CUTANEE CHRONIQUE POURRAIT ETRE SIMILAIRE A CEUX D'UNE SIMPLE EXPOSITION, SAUF POUR DES EFFETS QUI SONT SECONDAIRES A LA DESTRUCTION DE TISSU. DANS DES ETUDES A LONG TERME SUR DES ANIMAUX, L'ETHER BUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL A PROVOQUE UNE FAIBLE HAUSSE DES TUMEURS, QUOIQUE STATISTIQUE MENT SIGNIFICATIVE, CHEZ LES SOURIS ET NON CHEZ LES RATS. CES EFFETS NE DERAIENT PAS S'APPLIQUER AUX HUMAINS. SI CE PRODUIT EST MANIPULE SELON LES NORMES INDUSTRIELLES APPROPRIEES, L'EXPOSITION NE DEVRAIT PAS CONSTITUER UN RISQUE DE CANCER POUR L'HUMAIN. CHEZ LES ANIMAUX DE LABORATOIRE, S'EST REVELE TOXIQUE POUR LE FOETUS A DES DOSES TOXIQUES POUR LA MERE. DANS DES ETUDES SUR DES ANIMAUX, ON A CONSTATE DES EFFETS SUR LA REPRODUCTION SEULEMENT AUX DOSES QUI ONT PROVOQUE

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... DES EFFETS TOXIQUES IMPORTANTS CHEZ LES PARENTS. ASTHME. UNE MALADIE RESPIRATOIRE ET CARDIOVASCULAIRE.

**SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES**

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	VLE	DL50	CL50
HYDROXYDE DE SODIUM	1310-73-2	1 - 5	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11
ETHER MONOBUTYLE D'ETHYLENE GLYCOL	111-76-2	10 - 30	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11
MONOÉTHANOLAMINE	141-43-5	5 - 10	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	68439-46-3	3 - 10	N.D.	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11
MÉTASILICATE DISODIQUE	6834-92-0	1 - 5	N.D.	N.D.	N.D.
ÉTHYLÈNEDIAMINETÉTRAACÉTATE DE TÉTRASODIUM	64-02-8	1 - 5	N.D.	N.D.	N.D.
D-LIMONÈNE	5989-27-5	1 - 5	N.D.	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11
XYLÈNE SULFONATE DE SODIUM	1300-72-7	3 - 8	N.D.	N.D.	N.D.
ACIDE CITRIQUE	77-92-9	1 - 5	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11	VOIR SECTION 11

**SECTION 04: PREMIERS SOINS**

CONTACT AVEC LA PEAU ..... RINCER IMMEDIATEMENT AVEC DE L'EAU POUR AU MOINS 15 MINUTES. DEMANDER IMMEDIATEMENT UN SOINS MEDICAL. SI LES VETEMENTS, LES CHAUSSURES ET/OU LES BIJOUX SONT EN CONTACT AVEC LE PRODUIT, ILS DOIVENT ETRE IMMEDIATEMENT RETIRES ET LAVES AU BLANCHISSAGE AVANT DE LES RE-UTILISER.

CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER IMMEDIATEMENT AVEC DE GRANDES QUANTITES D'EAU POUR AU MOINS 15 MINUTES, TOUT EN ECARTANT LES PAUPIERES DE TEMPS EN TEMPS. VERIFIEZ ET ENLEVEZ LES VERRES DE CONTACT. DEMANDER IMMEDIATEMENT UN SOINS MEDICAL.

INHALATION..... EMMENER A L'AIR FRAIS. SI LA PERSONNE A DE LA NAUSEE, UN MAL DE TETE OU UN ETOURDISSEMENT, LA PERSONNE DEVRAIT IMMEDIATEMENT ARRETER DE TRAVAILLER ET ALLER A L'AIR FRAIS JUSQU'A CE QUE LES SYMPTOMES DISPARAISSENT. S'IL Y A DIFFICULTE A RESPIRER, ADMINISTRER DE L'OXYGENE, GARDER LA PERSONNE AU CHAUD ET AU REPOS. OBTENIR DES SOINS MEDICAUX. . DANS UNE SITUATION OU L'INDIVIDU INHALE ASSEZ DE VAPEUR POUR PERDRE CONNAISSANCE, LA PERSONNE DEVRAIT ETRE DEPLACEE A L'AIR FRAIS TOUT DE SUITE ET DEMANDER UN SOINS MEDICAL IMMEDIATEMENT. DANS TOUS LES CAS. S'ASSURER D'UNE VENTILATION ADEQUATE ET DONNER UNE PROTECTION RESPIRATOIRE AVANT QUE LA PERSONNE RETOURNE AU TRAVAIL. SI LA RESPIRATION EST DIFFICILE, L'OXYGENE DEVRAIT ETRE ADMINISTRE PAR LE PERSONNEL QUALIFIE. APPELEZ UN MEDECIN.

INGESTION ..... RINCER SOIGNEUSEMENT LA BOUCHE AVEC DE L'EAU. BOIRE IMMEDIATEMENT DE GRANDES QUANTITES D'EAU. NE PAS FAIRE VOMIR. DEMANDER IMMEDIATEMENT UN SOINS MEDICAL. SI LA VICTIME A PERDU CONNAISSANCE OU SI ELLE A DES CONVULSIONS, NE RIEN DONNER PAR LA BOUCHE.

NOTES AU MÉDÉCIN ..... EN RAISON D'UNE ANALOGIE STRUCTURALE ET DES DONNEES

CLINIQUES, CE PRODUIT PEUT AVOIR UN MECANISME D'INTOXICATION SEMBLABLE A CELUI DE L'ETHYLENEGLYCOL. CECI DIT, UN TRAITEMENT SEMBLABLE A CELUI UTILISE POUR LES INTOXICATIONS A L'ETHYLENEGLYCOL PEUT S'AVERER POSITIF. DANS LES CAS OU PLUSIEURS ONCES ONT ETE INGEREES, CONSIDERER L'USAGE D'ETHANOL ET UNE HEMODIALYSE POUR TRAITEMENT. POUR DES DETAILS SUR LE TRAITEMENT, CONSULTER LA DOCUMENTATION STANDARD. SI ON UTILISE DE L'ETHANOL, SA CONCENTRATION DANS LE SANG DOIT SE SITUER ENTRE 100 ET 150 MG/DL POUR QUE LE TRAITEMENT SOIT EFFICACE SUR LE PLAN THERAPEUTIQUE ET ELLE PEUT ETRE ATTEINTE EN UNE DOSE DE CHARGE RAPIDE SUIVIE D'UNE INFUSION INTRAVEINEUSE. POUR DES DETAILS SUR LE TRAITEMENT, CONSULTER LA DOCUMENTATION STANDARD. LE 4-METHYLPYRAZOLE (ANTIZO) CONSTITUE UN EXCELLENT MOYEN DE BLOQUER L'ALCOOLDESHYDROGENASE; SI DISPONIBLE, IL DEVRAIT ETRE UTILISE POUR TRAITER LES INTOXICATIONS A L'ETHYLENEGLYCOL, AU DIETHYLENEGLYCOL, AU TRIETHYLENEGLYCOL, A L'ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL ET AU METHANOL. PROTOCOLE DU FOMEPIZOLE (BRENT, J. ET AUTRES, NEW ENGLAND JOURNAL OF MEDICINE, 8 FEVRIER 2001, 344:6, P. 424-9) : DOSE DE CHARGE DE 15 MG/KG PAR INTRAVEINEUSE, SUIVIE D'UN EMBOL DE 10 MG/KG AUX 12 HEURES; APRES 48 HEURES, AUGMENTER LA DOSE D'EMBOL A 15 MG/KG AUX 12 HEURES. CONTINUER LE FOMEPIZOLE JUSQU'A CE QU'IL SOIT IMPOSSIBLE DE DETECTER LE METHANOL SERIQUE, L'EG, LE DEG OU LE TEG. LES SYMPTOMES D'UN EMPOISONNEMENT COMPRENNENT UNE ACIDOSE METABOLIQUE AVEC CARENCE ANIONIQUE, UNE DEPRESSION DU SNC, DES LESIONS AUX TUBULES RENAUX ET, AUX DERNIERS STADES, UNE ATTEINTE POSSIBLE AUX NERFS CRANIENS. RESPIRATORY SYMPTOMS, INCLUDING PULMONARY EDEMA, MAY BE DELAYED. PERSONS RECEIVING SIGNIFICANT EXPOSURE SHOULD BE OBSERVED 24-48 HOURS FOR SIGNS OF RESPIRATORY DISTRESS. MAINTAIN ADEQUATE VENTILATION AND OXYGENATION OF THE PATIENT. IN SEVERE POISONING, RESPIRATORY SUPPORT WITH MECHANICAL VENTILATION AND POSITIVE END EXPIRATORY PRESSURE MAY BE REQUIRED. SI ON OPTE POUR UN LAVAGE D'ESTOMAC, SUGGERER UN EXAMEN OESOPHAGOSCOPIQUE OU ENDOTRACHEAL, OU LES DEUX. LE DANGER CONSECUTIF A L'ASPIRATION DU PRODUIT PAR LES POUMONS DOIT ETRE PESE EN FONCTION DE SA TOXICITE LORSQU'ON ENVISAGE UN LAVAGE D'ESTOMAC. S'IL Y A BRULURE, LA SOIGNER COMME UNE BRULURE HERMIQUE, APRES DECONTAMINATION. TREATMENT OF EXPOSURE SHOULD BE DIRECTED AT THE CONTROL OF SYMPTOMS AND THE CLINICAL CONDITION OF THE PATIENT.

**SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ .....	NON INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION .....	PAS APPLICABLE - CHOISIR LE MOYEN D'EXTINCTION CONVENABLE POUR CONFINER LES PRODUITS.
POINT D'ÉCLAIR.....	60.1 (C)
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. ISOLER LA ZONE DE DANGER. MATERIEL DE PROTECTION D'USAGE. UTILISER DE L'EAU POUR REFROIDIR LES CONTENANTS EXPOSÉS AU FEU.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION .....	N.D.
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.

<p>SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES.....</p> <p>PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....</p>	<p>N.D.</p> <p>DURANT UN INCENDIE, LA FUMÉE PEUT CONTENIR LE PRODUIT D'ORIGINE EN PLUS DE PRODUITS DE COMBUSTION DE COMPOSITION VARIABLE QUI PEUVENT ÊTRE TOXIQUE ET/OU IRRITANTS. LES PRODUITS DE COMBUSTION PEUVENT COMPRENDRE, SANS S'Y LIMITER: OXYDE DE CARBONE, GAZ CARBONIQUE.</p>
---	---

**SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

<p>MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....</p>	<p>EVACUER LES LIEUX. . EVACUER TOUT LE PERSONNEL QUI N'EST PAS MIS EN CAUSE DANS L'INTERVENTION D'URGENCE. TOUJOURS PORTER LE MATERIEL DE PROTECTION INDIVIDUELLE. ASSURER UNE BONNE VENTILLATION DE L'ENDROIT DE LA FUITE OU DU DEVERSEMENT. CONTENEZ LE MATERIEL POUR EMPECHER LA CONTAMINATION DU SOL, DES EAUX SOUTERRAINES OU D'EAU DE SURFACE. ENDIGUER IMMEDIATEMENT LES DEVERSEMENTS. RINCER SOIGNEUSEMENT LES PETITS DEVERSEMENTS DE SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM AVEC DE L'EAU. CONTENIR LE LIQUIDE POUR EMPECHER LA CONTAMINATION DU SOL, DES ETENDUES D'EAU OU DES EAUX SOUTERRAINES.</p>
---	--

**SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

<p>PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....</p> <p>D'ENTREPOSAGE .....</p>	<p>CORROSIF. EVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD OU LES VAPEURS. EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VETEMENTS. NE PAS INGERER. UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADEQUATE. PORTER UN EQUIPEMENT DE PROTECTION LORS DE LA MANIPULATION. AU MOMENT DE MELANGER DES SOLUTIONS OU DE DILUER, AJOUTER L'HYDROXYDE DE SODIUM LENTEMENT SUR LA SURFACE DE L'EAU FROIDE TOUT EN MELANGEANT. NE JAMAIS AJOUTER L'EAU A L'HYDROXYDE DE SODIUM. EVITER TOUT CONTACT AVEC DES MATIERES ORGANIQUES OU DES ACIDES CONCENTRES EN RAISON DES REACTIONS VIOLENTES. LES CONTENANTS VIDES PEUVENT RENFERMER DES RESIDUS DU PRODUIT DANGEREUX. OBSERVER LES MISES EN GARDE SUR L'ETIQUETTE, MEME APRES AVOIR VIDE LES CONTENANTS. GARDER LES RÉCIPIENTS BIEN FERMÉS DANS UN ENDROIT SEC, FRAIS ET BIEN VENTILÉ. DUREE DE CONSERVATION: INDEFINIE SI LE PRODUIT EST CONSERVE DANS UN CONTENANT FERME. MATIERES INCOMPATIBLES POUR L'EMBALLAGE: ALUMINIUM, ZINC, ETAIN, BOIS, PAPIER. MATIERES INCOMPATIBLES POUR L'ENTREPOSAGE ET LE TRANSPORT: ACIDES, AZOTE CONTENANT DES SUBSTANCES ORGANIQUES, DES PHOSPHORES, DES EXPLOSIFS, DES PEROXYDES ORGANIQUES, DE L'ALUMINIUM, DU ZINC, DE L'ETAIN ET DES HYDROCARBURES HALOGENES.</p>
--	--

**SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE**

<p>CONTROLES D'INGENIERIE.....</p> <p>ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....</p> <p>PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....</p> <p>PROTECTION RESPIRATOIRE .....</p>	<p>UTILISER UNE VENTILATION PAR ASPIRATION A LA SOURCE POUR MAINTENIR LES CONCENTRATIONS DU PRODUIT SOUS LES VALEURS TLV.</p> <p>PORTER DES GANTS EN NEOPRENE. EN CAOUTCHOUC DE NITRILE. EN CAOUTCHOUC NATUREL. VETEMENTS ETANCHES. . PORTER DES TABLIERS EN CAOUTCHOUC, DES VETEMENTS EN PVC ET DES CASQUES DURS EN PLASTIQUE SI NECESSAIRE, POUR EMPECHER TOUT CONTACT CUTANE. BOTTES RESSISTANTES AUX PRODUITS CHIMIQUES.</p> <p>PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES BIEN AJUSTEES AVEC ECRAN FACIAL.</p> <p>EN CAS DE BROUILLARD OU D'AEROSOLS ET S'IL EST IMPOSSIBLE DE MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT SOUS LES VALEURS TLV, PORTER UN RESPIRATEUR CONTRE LA POUSSIERE/LES BROUILLARDS, APPROUVÉ PAR NIOSH. OBSERVER LES LIMITES D'UTILISATION DU RESPIRATEUR DETERMINEES PAR</p>
--	---

MESURES D'HYGIENE ..... NIOSH OU LE FABRICANT.  
FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ  
DES LIEUX DE TRAVAIL.

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE ..... LIQUIDE  
APPARENCE & ODEUR..... COULEUR VERT – ODEUR CITRON  
LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE ..... N.D.  
DENSITÉ..... 1.030  
TENSION DE VAPEUR (MMHG)..... N.D.  
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)..... N.D.  
TAUX D'ÉVAPORATION ..... N.D.  
POINT D'ÉBULLITION ..... 100°C  
POINT DE CONGÉLATION ..... 0°C  
PH ..... 10  
SOLUBILITÉ (% DE W/W) ..... SOLUBLE  
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU ..... N.D.

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

STABILITÉ ..... STABLE  
CONDITIONS À ÉVITER ..... TOUT CONTACT AVEC LES MATIERES ORGANIQUES ET LES ACIDES.  
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER)..... ACIDES. AZOTE CONTENANT DES PRODUITS ORGANIQUES.  
EXPLOSIFS. PHOSPHORE. CARBOHYDRATES. PEROXYDES  
ORGANIQUES. HYDROCARBURES HALOGENES. ACIDES FORTS,  
BASES FORTES, OXYDANTS FORTS. ALLIAGES D'ALUMINIUM.  
CUIVRE. ALLIAGES DE CUIVRE. NICKEL. MÉTAUX RÉACTIFS (C'EST-À-  
DIRE, SODIUM, CALCIUM, ZINC ETC.). MATIÈRES RÉACTIONNELLES  
AUX COMPOSÉS HYDROXYLE. ALLIAGE DE CUIVRE ACIDES FORTS.  
OXYDANTS. ACIDES ORGANIQUES. NITRATES MÉTALLIQUES. De  
L'HYDROGÈNE INFLAMMABLE PEUT ÊTRE PRODUIT AU CONTACT DE  
MÉTAUX TELS QUE: ZINC. ALUMINIUM.  
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION..... LE CONTACT AVEC LES CARBOHYDRATES PEUT PRODUIRE DU  
MONOXYDE DE CARBONE. CONTACT AVEC L'ALUMINIUM, LE ZINC OU  
L'ETAIN PEUT PRODUIRE UN GAZ D'HYDROGENE. ALDEHYDES,  
CETONES, ACIDES ORGANIQUES.  
POLYMÉRISATION DANGEREUSE ..... NE SE PRODUIRA PAS.

**SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

LIMITES D'EXPOSITION ..... DIRECTIVES EN MATIERE D'EXPOSITION : HYDROXYDE DE SODIUM –  
LIMITE D'EXPOSITION MAXIMALE-ACGIH (TLV-C) : 2 MG/M3; OSHA-PEL  
: 2 MG/M3; NIOSH-IDLH : 10 MG/M3.  
ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL: 20 PPM TWA  
ACGIH.  
DL50..... MONOÉTHANOLAMINE: ACGIH – VME: 3 PPM; ACGIH – VLE: 6 PPM  
HYDROXYDE DE SODIUM: 300-500 MG/KG. (ORAL-RAT). NOCIF SI  
INGÉRÉ. >2 G/KG. (PEAU-LAPIN).  
ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL: VOIE ORALE: RAT;  
DL50 (470 - 3 000) MG/KG. VOIE CUTANÉE: RAT; 2 270 MG/KG. LAPIN;  
LD50 = 99 - 610 MG/KG. COBAYE; DL50 = >2 000 MG/KG.  
MONOÉTHANOLAMINE: DL50, ORALE RAT 1,089 MG/KG; CUTANÉE,  
RAT 2,504 MG/KG.  
ÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE DE TÉTRASODIUM: (ORALE, RAT)  
3,030 MG/KG; (CUTANÉE, LAPIN > 5,000 MG/KG.  
XYLÈNE SULFONATE DE SODIUM: (ORALE, RAT) >5 G/KG.  
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED: (ORALE, RAT) > 2,000 MG/KG;  
(DERMALE, RAT) 3,300 MG/KG.  
D-LIMONÈNE: DL50 (ORALE) 4400MG/KG (RAT), 5600MG/KG (SOURIS)  
DL50 (PEAU) >5000MG/KG (LAPIN).  
CL50..... ACIDE CITRIQUE: 11 700 MG/KG (ORALE, RATS).  
ETHER MONOBUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL: ETUDES SUR LES  
VAPEURS RAT; 7 HEURES; CL50 = 700 PPM.  
MONOÉTHANOLAMINE: ESTIMATION CL50, 4 H, RAT 1.487 MG/M3.

POUVOIR IRRITANT .....	VOIR SECTION 2
SENSIBILISATION AU PRODUIT .....	N.D.
CANCÉROGÉNICITÉ .....	LE PRODUIT N'EST PAS RECONNU COMME ETANT CANCEROGENE SELON LES RAPPORTS DES SOURCES SUIVANTES: CIRC, NTP, OSHA ET EPA. L'INGESTION DE DOSES MASSIVES D'HYDROXYDE DE SODIUM A CAUSE L'APPARITION DE TUMEURS A L'ESOPHAGE. LA PERTINENCE DE CES DECOUVERTES RELATIVEMENT AU CANCER EST INCONNUE EN RAISON DE LA DESTRUCTION REPETEE DES TISSUS ET DE LA FORMATION DE CICATRICES PAR SUITE DE LA NATURE CORROSIVE DE L'HYDROXYDE DE SODIUM. DANS DES ETUDES A LONG TERME SUR DES ANIMAUX, L'ETHER BUTYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL A PROVAQUE UNE FAIBLE HAUSSE DES TUMEURS, QUOIQUE STATISTIQUE MENT SIGNIFICATIVE, CHEZ LES SOURIS ET NON CHEZ LES RATS. CES EFFETS NE DEVRAIENT PAS S'APPLIQUER AUX HUNAINS. SI CE PRODUIT EST MANIPULE SELON LES NORMES INDUSTRIELLES APPROPRIEES, L'EXPOSITION NE DEVRAIT PAS CONSTITUER UN RISQUE DE CANCER POUR L'HUMAIN.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	DANS DES ETUDES SUR DES ANIMAUX, ON A CONSTATE DES EFFETS SUR LA REPRODUCTION SEULEMENT AUX DOSES QUI ONT PROVOQUE DES EFFETS TOXIQUES IMPORTANTS CHEZ LES PARENTS.
TÉRATOGENICITÉ.....	N.D.
MUTAGÉNICITÉ .....	L'HYDROXYDE DE SODIUM A ETE MIS A L'EPREUVE ET IL N'EST PAS MUTAGENE SELON LE TEST D'AMES, UN ESSAI DE REPARATION BACTERIOLOGIQUE DE L'AND ET L'ESSAI DE TRANSFORMATION CELLULAIRE SUR L'EMBRYON DU HAMSTER SYRIAQUE (SA7/SHE). CHEZ LES ANIMAUX DE LABORATOIRE, S'EST REVELE TOXIQUE POUR LE FOETUS A DES DOSES TOXIQUES POUR LA MERE. N'A PAS CAUSE DE MALFORMATION CONGENITALES CHEZ LES ANIMAUX DE LABORATOIRE. TOXICITE EN DOSES REPETEES: CHEZ LES ANIMAUX, ON A NOTE DES EFFETS SUR LES ORGANES SUIVANTS: SANG (HEMOLYSE). EFFETS SECONDAIRES AUX REINS ET FOIE. LES GLOBULES ROUGES DES HUMAINS SE SONT REVELE BEAUCOUP MOINS SENSIBLES A L'HEMOLYSE QUE CEUX DES RONGEURS ET DES LAPINS.
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES .....	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

**SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D.

**SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS**

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ..... ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

**SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

DÉSIGNATION OFFICIELLE	S.O.
CLASSIFICATION DE TMG .....	NON REGLEMENTE.
NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT.....	S.O.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	S.O.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

CLASSIFICATION SIMDUT ..... D1A,  
CONFORMITÉ DE CPR..... CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

**SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS**

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896  
DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE  
S.O. = SANS OBJET

L